

## COMITE DES FINANCES LOCALES

Séance du mardi 9 juillet 2024

### Délibération n° 2024-19

Projet de décret relatif à l'établissement public local Paris La Défense pris en application de l'article L. 328-17 du code de l'urbanisme

Le comité des finances locales,  
A l'unanimité des membres présents

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1211-3 ;

Après avoir entendu M. Yoann GENESLAY, chef du bureau des budgets locaux et de l'analyse financière à la direction générale des collectivités locales ;

Donne un avis favorable au projet de décret qui lui est soumis.

**Le Président,**



André LAIGNEL